



Descriptif du recruteur

La ville de Méru est la septième plus grande ville de l'Oise (14 800 habitants), elle est située à 50 Km de Paris. Elle est placée sur la liaison de train Beauvais–Paris Nord et est desservie par l'autoroute A16. De par son statut de ville-centre, elle est riche d'activités culturelles, sportives et associatives et laisse la part belle aux loisirs : musée, cinéma, médiathèque, complexes sportifs...

La ville de Méru recrute

Un Agent de Surveillance de la Voie publique

Profil / cadre d'emplois : Adjoint technique territorial

Ouvert aux contractuels :

Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art L 332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique).

Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Présentation générale :

Les ASVP dépendent de la Police Municipale. Ils sont agréés par le Procureur de la République et assermentés par le Tribunal de Police pour pouvoir remplir leurs missions de verbalisation.

Missions :

- Il assure la surveillance des voies publiques
- Il surveille et relève les infractions à la circulation, l'arrêt et stationnement
- Il constate les infractions au code de la santé publique : propreté des voies publiques
- Il a un rôle primordial d'accueil et de renseignement des usagers des voies publiques
- Il participe à des missions de prévention aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics.
- Assurer la gestion du marché.

Conditions d'exercice :

- Travail en binôme, par tous temps sur la voie publique
- Horaires 8h –17h30 sur 4 jours travaillés
- Rythmes de travail variables, en fonction des évènements
- Très grande disponibilité et adaptabilité aux usagers et aux situations
- Capacité à adapter son comportement aux situations
- Bonne condition physique exigée
- Respect de la déontologie et sens du service public
- Port d'une tenue spécifique, distincte des agents de Police Municipale
- Condition d'agrément et d'assermentation liées aux prérogatives exercées

Rémunération : Grille Indiciaire de la FPT

Autonomie et responsabilité :

- Missions strictement encadrées par les lois et règlements en vigueur
- Missions définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique
- Contact direct avec la population

Contact :

Stéphane LE GRAND

Directeur Prévention Sécurité

Chef de service de la police pluri communale

slegrand@ville-meru.fr

Tél.: 06 . 50 . 32 . 40 . 72

Chefoperationnel@ville-meru.fr
recrutement@ville-meru.fr

Poste à pourvoir dès le 01/03
Adresser lettre de motivation manuscrite et CV détaillé à Madame la Maire -
Direction des Ressources Humaines – Place de l'Hôtel de Ville – 60110 MERU